

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/07/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018  
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°1**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.**

\*\*\*

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- La reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- Le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

**I. La reprise des reports et des résultats antérieurs**

**Budget principal**

Le résultat d'exploitation affectée en totalité en réserves (2 503 543,16 € compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé : 1 180 179,96 - ligne D001), de réduire l'emprunt d'équilibre de 1 278 363,20 € (R1641) et de financer les opérations d'investissement suivantes :

422.2313.14502.410 Avenants / construction pôle socio-culturel de Briec	45 000,00
<b>Total</b>	<b>45 000,00</b>

Les restes à réaliser 2017 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	3 058 811,49
Recettes	3 058 811,49

L'ajustement des recettes fiscales et des dotations à hauteur de 559 626 € permet le financement de nouvelles dépenses de fonctionnement non prévues au budget primitif et d'améliorer l'autofinancement de 6 626 € :

L'ajustement des recettes :

01.73111.	Contributions directes	+ 633 929,00
01.73112.	CVAE	-93 458,00
01.73113.	TASCOM	-76 026,00
01.73114.	IFER	+4,00
812.7331.	TEOM	-154 337,00
	<b>Total chapitre 73</b>	<b>310 112,00</b>
01.748313.	Dotation de compensation de la réforme de la TP	192 403,00
01.74124.	Dotation d'intercommunalité	-7 115,00
01.74126.	Dotation de compensation	+ 76 934,00
01.74835.	Compensation fiscale taxes d'habitation	-5 311,00
01.74834.	Compensation fiscale taxes foncières	+ 4 780,00
01.74833.	Compensation fiscale contributions économiques territoriales	-12 177,00
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>+ 249 514,00</b>

Le financement des dépenses de fonctionnement suivantes :

Chapitre 011	Co-organisation du Tour de France (convention ville de Quimper /QBO, conseil communautaire du 26 juin 2018)	150 000,00
422.6574.710.7102	Subvention complémentaire / relogement mission locale (conseil communautaire du 26 juin 2018)	25 000,00
020.617.300	Etudes / transfert de compétences	100 000,00
01.022.300	Provision / restitution taxes d'habitation logements vacants	100 000,00
023.6574.010	Subvention Redadeg / organisation colloque centre des congrès (conseil communautaire du 26 juin 2018)	3 000,00
Chapitre 042	Complément dotation aux amortissements	175 000,00
	<b>Total</b>	<b>553 000,00</b>

L'inscription en recette d'investissement de la contrepartie de la dotation aux amortissements (chapitre 040) permet de réduire également l'emprunt d'équilibre (R1641 : - 175 000,00 €).

### Budget assainissement affermé

La part de l'excédent d'exploitation cumulé affectée en réserves (R1068 : 2 400 996,18 €) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (ligne D001 : 1 692 014,04 €), les restes à réaliser (+67 439,32 €) et de dégager de l'autofinancement en diminuant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit - 641 542,82 € (R1641).

Recettes d'investissement reportées	0,00
Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	2 400 996,18
<b>Total</b>	<b>2 400 996,18</b>

Dépenses d'investissement reportées	67 439,32
Déficit d'investissement reporté	1 692 014,04
<b>Total</b>	<b>1 759 453,36</b>

**Diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP** **-641 542,82**

La part du résultat non affectée en réserves (92 910 € - ligne 002) permet de financer le remboursement à la SAUR des frais liés au digesteur déduction faite des provisions non engagées au titre du renouvellement des branchements conformément à l'avenant 5 du contrat d'affermage de quimper (chapitres 67 et 77).

### Budget SPANC

L'excédent d'exploitation affecté en fonctionnement (142 792,68 € - ligne 002) permet le financement d'un crédit d'études pour un montant de 20 000 € (chapitre 011).

L'excédent d'investissement (104 524,55 € - ligne 001) finance les restes à réaliser à hauteur de 54 807,74 €.

Les restes à réaliser 2017 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	149 994,45
Recettes	95 186,71

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+122 792,68 €) et en investissement (+49 716,81 €).

### Budget annexe zones d'activités

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt)	6 909 441,60
------------------------------------------------	--------------

### Budget location bâtiments économiques

Le déficit d'investissement reporté (1 215 196,94 €- ligne D001) est financé par la part du résultat de fonctionnement affecté en réserves (R1068 : 43 334,98€) et l'emprunt d'équilibre (D1641 : + 1 171 861,96 €).

L'inscription d'un crédit complémentaire pour études et travaux sur la pépinière des innovations (chapitres 20 et 23 : 60 000 €) est également financée par l'emprunt d'équilibre.

Recettes d'investissement reportées	0,00
Part du résultat de fonctionnement affecté en réserves	43 334,98
<b>Total</b>	<b>43 334,98</b>
Dépenses d'investissement reportées	0,00
Déficit d'investissement reporté	1 215 196,94
Etudes et travaux / pépinière des innovations	60 000,00
<b>Total</b>	<b>1 275 196,94</b>
<b>Augmentation de l'emprunt d'équilibre</b>	<b>1 231 861,96</b>

La part du résultat affecté en fonctionnement permet de financer les frais d'électricité non prévus au BP (chapitre 011 : 14 000 €) et les annulations de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67 : 1 000 €).

### Budget transports urbains

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (R1068, 1 019 698,71€) permet de financer le déficit d'investissement reporté (773 557,20 €- ligne D001), une enveloppe complémentaire de 33 000 € pour l'aménagement des quais bus et de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif (R1641 : - 213 141,51 €).

Recettes d'investissement reportées	1 139 757,59
Résultat d'exploitation affecté en réserves	1 019 698,71
<b>Total</b>	<b>2 159 456,30</b>
Dépenses d'investissement reportées	1 139 757,59
Déficit d'investissement reporté	773 557,20
Travaux sur réseau urbain	33 000,00
<b>Total</b>	<b>1 946 314,79</b>
<b>Diminution de l'emprunt inscrit au BP</b>	<b>213 141,51</b>

### Budget eau potable affermé

L'excédent d'investissement reporté (R001 : 2 091 000,03 €) permettent de financer :

- Le besoin de financement des restes à réaliser (202 444,63 €) ;
- La poursuite du programme de travaux (chapitre 23 : 554 495,40 €) ;
- L'annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif (chapitre 16 : - 1 334 060 €).

Recettes d'investissement reportées	0,00
Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	0,00
Excédent d'investissement reporté	2 091 000,03
<b>Total</b>	<b>2 091 000,03</b>

Dépenses d'investissement reportées	202 444,63
Programme de travaux	554 495,40
<b>Total</b>	<b>756 940,03</b>

**Annulation de l'emprunt inscrit au BP** **1 334 060,00**

La part du résultat d'exploitation non affectée en réserves (3 455 671,57 €- ligne 002) permet de financer l'ajustement des dépenses de fonctionnement :

604	Achat d'eau	60 000,00
658	Contributions aux différents structures SAGE	20 000,00
6215	Remboursement frais de personnel au budget principal	5 000,00
<b>Total</b>		<b>85 000,00</b>

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+ 3 370 671,57 €)

### Budget eau potable régie

Le résultat d'investissement reporté (686 724,25€- ligne R001) permet de financer les restes à réaliser (+ 5 871,69 €), le remboursement en capital des emprunts transférés de Quéménéven (+ 10 600 €) et de dégager de l'autofinancement en annulant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit 362 900 € (R1641).

Le budget en investissement est présenté en suréquilibre (+ 307 352,56 €).

Recettes d'investissement reportées	0,00
Résultat d'investissement reporté	686 724,25
<b>Total</b>	<b>686 724,25</b>

Dépenses d'investissement reportées	5 871,69
Remboursement en capital / emprunts eau Quéménéven	10 600,00
<b>Total</b>	<b>16 471,69</b>

**Annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP****362 900,00**

Le résultat de fonctionnement est affecté en totalité à la section de fonctionnement (192 326,53 €- ligne 002) et permet de financer les dépenses de fonctionnement non prévues au budget :

673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	15 000,00
658	Contributions aux différents structures SAGE	12 000,00
66111	Intérêts des emprunts eau Quéménéven	3 900,00
6215	Remboursement de frais personnel au budget principal	10 000,00
6226	Assistance à maîtrise d'ouvrage / affermage des services de gestion de l'eau potable des communes de l'ex-pays Glazik	10 650,00
	<b>Total</b>	<b>51 550,00</b>

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+ 140 776,53 €)

**Budget assainissement régie**

L'excédent d'investissement reporté (89 034,51 €- ligne R001) permet le financement des restes à réaliser à hauteur de 1 250 €, l'annulation d'une subvention d'investissement perçue à tort (+410 €), le remboursement des annuités d'emprunts de Quéménéven pour 51 600 € (D1641) et de réduire l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif de 35 774,51 € (R1641).

Résultat d'investissement reporté	89 034,51
<b>Total</b>	<b>89 034,51</b>

Dépenses d'investissement reportées	1 250,00
Annulation subvention d'investissement perçue à tort	410,00
Remboursement annuités des emprunts de l'assainissement de Quéménéven	51 600,00
<b>Total</b>	<b>53 260,00</b>

**Diminution de l'emprunt inscrit au BP** **35 774,51**

Le déficit d'exploitation est reporté (27 454,24 € -ligne D002).

**II. Les dépenses financées par modification de chapitres****1. Les dépenses financées par les lignes de provisions**

*Sur le budget assainissement régie :*

- La ligne 022.520 « Provisions pour dépenses imprévues » :

6226	Assistance à maîtrise d'ouvrage / affermage des communes de l'ex-pays Glazik	8 750,00
6226	Forfait annuel / contrat d'astreintes veolia	1 450,00
	<b>Total</b>	<b>10 200,00</b>

## 2. Les dépenses financées par transferts entre chapitre.

### *Sur le budget principal :*

95.2313.54505.410	Transfert du crédits d'études en travaux / transformation ex office de tourisme	120 000,00
020.6228.010	Prestations / cabinet de recrutement (financées par le chapitre 012 rémunération du personnel)	14 000,00
90.617.950	Etude / fréquentation et mobilité sur le territoire (financée par les aides à l'investissement des entreprises)	29 880,00
95.6574.950	Subvention complémentaire / office du tourisme (délibération du , financée par le report de l'installation de la conciergerie)	80 000,00

A noter, également, l'inscription de la récupération de TVA relative aux transferts de droits à déduction de TVA au délégataire sur le solde des opérations de réhabilitation du centre des congrès pour un montant global de 133 000 € non prévus au budget primitif (chapitre 041 et chapitre 27). Cette somme permet de réduire l'emprunt d'équilibre (R1641).

### *Sur le budget zones d'activités:*

L'inscription non prévue au budget primitif des écritures d'ordre relatives au transfert des charges financières pour un montant prévisionnel de 23 000 € (chapitre 014).

### *Sur le budget assainissement affermé et le budget valorisation du biogaz*

La création du budget annexe « valorisation du biogaz » nécessite le transfert des dépenses effectuées sur le budget assainissement affermé au titre de la valorisation du biogaz (construction de l'unité de traitement du biogaz, injection réseau GRDF...) vers le nouveau budget nouvellement créé.

#### *- Budget assainissement affermé :*

Dépense 2315	Programme / travaux de réseaux assainissement	1 306 835,00
Recette 2315	Annulation des mandats relatifs à la valorisation du biogaz	1 306 835,00

- *Budget valorisation du biogaz :*

Dépense 2315	Travaux relatifs à la valorisation du biogaz	1 306 835,00
Recette 1641	Emprunt	1 306 835,00

*Sur le budget Activités portuaires:*

Le budget annexe « activités portuaires » nécessite également des ajustements budgétaires en dépenses et en recettes suite à une meilleure évaluation des coûts de fonctionnement, à l'ajustement de la compensation financière issue de la dernière commission d'évaluation des charges et aux dernières évaluations des recettes liées aux autorisations d'occupations temporaires :

Dépenses :

6215	Charges de personnel	11 051,00
61521	Entretien du port	5 000,00
6218/6226/617	Frais d'honoraires et études	39 451,00
6161	Assurances	3 000,00
63512	Taxes foncières	3 000,00
	<b>Total</b>	<b>61 502,00</b>

Recettes :

752	Autorisations temporaires d'occupation	83 736,00
7588	Autres produits de charge courante	20 000,00
74	Ajustement compensation financière	16 624,00
	<b>Total</b>	<b>120 360 ,00</b>

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+ 58 858,00 €).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.